



La chapelle Saint-Pierre se dresse, face à la mer, au Cros-de-Cagnes. PHOTO FRANTZ BOUTON

CAGNES-SUR-MER L'emblème du Cros bientôt classé monument historique ? Au député RN Bryan Masson, qui a écrit au gouvernement, la mairie rétorque ne pas l'avoir attendu pour entamer les démarches... déjà lancées par une association.

Querelle de « clocher » pour la chapelle du Cros

PAR STÉPHANIE GASIGLIA / SGASIGLIA@NICEMATIN.FR

SI, UN JOUR, la chapelle du Cros est classée monument historique, à qui les Cagnois le devront-ils ? Le député du Rassemblement national, Bryan Masson, vient d'écrire à la ministre de la Culture, Rachida Dati. « La chapelle Saint-Pierre du Cros-de-Cagnes, et particulièrement son clocher, est un élément architectural d'une grande importance historique et culturelle pour notre région. (...) Le classement de cette chapelle en tant que monument historique contribuerait non seulement à sa préservation à long terme, mais aussi à la promotion de notre patrimoine auprès des générations futures », écrit l'élu d'extrême droite. La première pierre de cette chapelle - et non église - a été posée en 1863. Elle est bénie trois ans plus tard. Quant au clocher, qui culmine à 18 mètres, il a été édifié en 1900.

En 2023, Renaud Muselier saisi

C'est sur le clocher, « véritable symbole du village de pêcheurs qu'est le Cros-de-Cagnes », et non plus la chapelle dans sa totalité, que se concentre désormais Bryan Masson ? « Lors d'une réunion il y a quelques mois, [le maire de Cagnes-sur-Mer] Louis Nègre a dit que la

demande pour la chapelle avait été refusée. Je me suis dit que le classement du clocher pourrait être une première étape. Et c'est possible puisqu'on le voit de la Nationale 7 qui, elle-même, est classée », précise le député de la 6^e circonscription des Alpes-Maritimes.



Je note que le député nous apporte son concours.

LOUIS NÈGRE
MAIRE (LR) DE CAGNES

En février 2023, il avait interpellé le président de Région, Renaud Muselier, au titre de la Drac, la direction régionale des affaires culturelles, au moment même où des associations locales entamaient, elles aussi, une procédure pour faire classer leur chapelle.

Trois associations locales ont sonné le tocsin

En mars 2024, l'Amicale San Peire dei pescadou dou Cros, la Prud'homie des pêcheurs du

port du Cros et la Commune libre avaient sollicité le maire Louis Nègre. L'objectif ? Obtenir son soutien auprès de la Drac dans leur demande de classement de la chapelle. Ils avaient également envoyé une pétition, un mois avant, signée par plus de 1 300 personnes, au ministère de la Culture. Et rédigé un dossier truffé d'histoire et d'anecdotes sur leur bijou crossois. À ce moment-là, la Commune libre du Cros, association présidée par Jean-Pierre Woignier, avait un peu grimacé que le député RN surfe sur ce qu'ils assuraient être « leur » initiative. « De l'eau a coulé sous les ponts », jure, aujourd'hui, ledit député.

Maintenant, ce sont les élus qui rivalisent et se disputent la paternité de l'initiative. Après que Bryan Masson a publié la lettre à Rachida Dati, Louis Nègre a dégainé sur les réseaux sociaux. « Je note le soutien de M. le député qui nous apporte son concours ! Fort heureusement, j'avais déjà interpellé le Conservateur régional des monuments historiques (soit le bon interlocuteur !) - en mars 2024 - pour lui demander la protection de la chapelle Saint-Pierre », jure le maire LR de Cagnes.

Une querelle « de clocher », historique, entre élus...

LA PHRASE

« Pendant les vacances de printemps, la piscine municipale de Saint-Laurent-du-Var organise une activité "structure gonflable". »

La Ville de Saint-Laurent-du-Var, mardi, dans un post sur le réseau social X. Rendez-vous cet après-midi, mardi et jeudi prochain, de 15 à 17 heures.

PLUS d'informations au 04.93.31.61.94.



PHOTO VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

L'AGENDA

AUJOURD'HUI NICE

Jeudi littéraire

Les Tables tournantes, de Victor Hugo, par les comédiens du TNN, 19 h, Culture brunch, les Franciscains (pl. St-François). Gratuit.

Permanence d'Al-Anon

Espoir et aide pour la famille et les amis des alcooliques, 19 h 30, église du Sacré-Cœur (22, rue de France). Gratuit. 06.81.46.96.47. Alanon06nice@yahoo.com

CAGNES-SUR-MER

Don du sang

15 h à 19 h 30, Espace centre (5, av. de Verdun). Rdv : Dondesang.efs.sante.fr

SAINT-LAURENT-DU-VAR

Conseil municipal

17 h 30, en mairie.

VILLENEUVE-LOUBET

Spectacle pour enfants

Le chat bleu (dès 3 ans), 15 h, pôle culturel Auguste-Escoffier (30, all. Simone-Veil). 5 euros. 04.22.13.60.70.

DRAP

Cinéma

18 h : *Astérix et les Vikings* ; 20 h 30 : *Les Bodin's partent en vrille !*. Espace Jean-Ferrat. 3 ou 5 euros.

GUILLAUMES

Permanence des impôts

9 h 30 à 12 h, l'Epi (25, pl. de Provence). Rens. : 04.93.02.08.67.

LA GAUDE

Ciné-resto

Doux Jésus, de Frédéric Quiring, 19 h 30, cinéma la Coupole. 21 euros. Rés. : 04.93.24.48.05 ou dkprod1@sfr.fr

L'ESCARÈNE

Conférence

Les effets du vieillissement : déficits ou opportunités ?, par Xavier Corveleyn (maître de conférences). 19 h, médiathèque. Gratuit.

PEILLON

Conseil municipal

20 h, en mairie.

PUGET-THÉNIERS

Conseil municipal

18 h 30, mairie.

SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE

Conseil municipal

18 h, en mairie.